

Parkings communaux

Temps de stationnement limité

Depuis plusieurs mois la Municipalité a constaté que le temps de stationnement sur les différents parkings n'est pas toujours respecté, et des voitures-ventouses occupent trop souvent les places.

La Municipalité vous rappelle les points suivants :

- la Loi sur la Circulation Routière (LCR) ainsi que l'Ordonnance sur la Signalisation Routière (OSR) doivent être respectées dans toutes les situations.
- le stationnement sur les places est régi par : la pose obligatoire d'un disque de stationnement visible, selon la réglementation en vigueur.
- la présence d'un signal « Parcage avec un disque de stationnement » (OSR 4.18), avec une durée maximum de deux heures (Rte de la Cézille) et de douze heures (Ch. de la Brégentenaz).

Les usagers en possession d'un macaron sont priés de le placer visiblement. Merci de vous conformer à ces indications sous peine d'être amendé.

Inondations

Pensez à entretenir vos canalisations et vos drainages

La Municipalité tient à rappeler que les propriétaires sont responsables de l'entretien de leurs collecteurs privés et des branchements, aussi bien pour les eaux usées que pour les eaux claires.

Nous invitons les propriétaires qui n'ont pas procédé au curage de leurs canalisations privées depuis plus de dix ans, à le faire dans les meilleurs délais. Le nettoyage régulier des drainages de votre habitation permet de garantir une bonne évacuation des eaux pluviales ainsi que de l'eau naturelle du terrain. Il est judicieux de faire curer vos drainages, par une entreprise spécialisée, au moins une fois tous les cinq ans. Un acte préventif qui vous permettra d'éviter les infiltrations d'eau au sous-sol de votre habitation.

Poste mobile de la Gendarmerie

Au centre du village:
L'après-midi du jeudi
22 février



Tél. 079 808 50 18

Incendie à la déchèterie

Samedi 27 janvier, grosse fumée et incendie à la déchèterie, dans la benne contenant branches et sapins de Noël. L'intervention des pompiers du site, renforcés par le groupe de Nyon, a permis de circonscrire rapidement le sinistre. Les causes supposées: dépôt le matin de cendres avec braises? Ou mégot de cigarette? Prudence! Prudence!



NUMERO 1

Février 2018

A agender :

Samedi 3 mars

Carnaval salle du Gossan dès 12h

Cortège à 14h30

Samedi 14 avril

Loto Prestige du FC Genolier-Begnins

Jeudi 17 mai

Sortie des Aîné(e)s



Naissance :

Bienvenue à :

Loanne Bolay
née le 07.01.2018

Soupe, marrons et vin chaud pour bien commencer l'année !



Chacun son tour aux marrons et au vin chaud !



Près de deux cents personnes entre 17h et 20h !

Intempéries

Les récentes pluies continues ont eu raison du pont en bois situé sur le sentier menant des écoles au Bois de Chênes. Le périmètre a été rapidement sécurisé. Comme le vieux chalet... nous allons le reconstruire plus beau qu'avant.



Apprenti(e)

Agent d'exploitation au service de l'entretien et du nettoyage des espaces extérieurs

Profil

- Prêt à s'investir sérieusement dans une formation professionnelle
- Conscientieux, fiable et ponctuel
- Résistance physique

Nous offrons

- Une formation complète
- Un suivi régulier et sérieux

Entrée en fonction : août 2018

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat municipal, 022 366.86.30. Les offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae, d'une photographie récente, d'un extrait du casier judiciaire, des copies de certificats, des copies de bulletins scolaires sont à adresser à : Commune de Genolier, Greffe municipal, case postale 55, 1272 Genolier, jusqu'au 31 mars 2018.

Eco-point de la Cézille

Récolte de papier et de carton supprimée !
En vue d'un meilleur tri, le papier et le carton ne sont plus récoltés à cet éco-point depuis le 24 janvier 2018. Vos papiers et vos cartons sont à déposer en priorité à la déchèterie de la Caisserie ou à l'éco-point de Sus-Châtel.

Brûle sapins ou déchèterie ?



Une petite manifestation sympa le 5 janvier...



...ou remplir la benne dès le 12 janvier ? A vous de choisir l'année prochaine!

Pompiers

De Genolier à Genève



Après 4 ans au sein du SDIS Nyon-Dôle, l'appointé Guillaume Schneiter (à droite, en compagnie du Capitaine Cédric Neuffer) a décidé d'entamer une carrière de sapeur-pompier professionnel. Il a été engagé par la ville de Genève où il suit en ce moment une formation. Bonne suite !

Recensement des chiens :

Vous êtes priés d'annoncer au Greffe communal, jusqu'au 28 février prochain : les chiens acquis, reçus, nés, donnés ou décédés courant 2017.



Collaborateur(trice) administratif(ive)

Au contrôle des habitants et adjoint(e) au greffe municipal à 50%

Profil demandé :

- CFC d'employé(e) de commerce ou titre jugé équivalent avec quelques années d'expérience dans une commune
 - Aisance dans le contact avec le public
 - Apte à travailler de manière autonome
 - Maîtrise parfaite de la langue française (bonnes connaissances de l'anglais et l'allemand un atout)
 - Connaissance des outils informatiques usuels, connaissance du logiciel BDI Communes et Webmaster, gestion du site Internet
 - Flexibilité dans les horaires.
 - Etre de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis C
- Entrée en service : 1^{er} avril 2018 ou à convenir.

Mme D. Jayet, secrétaire municipale (022.366.86.36) vous fournira volontiers tout renseignement complémentaire souhaité. L'intégralité du cahier des charges est consultable sur le site www.genolier.ch qui vous orientera également sur notre collectivité villageoise.

Votre offre manuscrite, accompagnée d'une photo récente, curriculum vitae, copies de certificats et diplômes, prétentions de salaire, extrait du casier judiciaire et références sont à adresser à Mme la Syndique de la Commune de Genolier – Case postale 55 Place du Village 5 – 1272 Genolier.

Cartes journalières CFF

Voir les disponibilités des cartes sur notre site internet www.genolier.ch, réservations par téléphone au 022 366.86.30, mail greffe@genolier.ch, ou en passant au greffe municipal. Fr. 45.-/carte.